

Assemblée des délégués de Prométerre et de la FRV du 16 mai 2019 à Grandson

Propos du président

Madame la Présidente du Grand Conseil,

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs les Invités,

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Mesdames et Messieurs les Collaboratrices et Collaborateurs de Prométerre,

Mesdames, Messieurs,

Des événements météorologiques extrêmes ont marqué l'année 2018. Des orages accompagnés de précipitations exceptionnelles, une sécheresse qui a duré une grande partie de l'année, plusieurs records de température battus et un manque de précipitations durant l'hiver tendent à confirmer les changements climatiques. Tout un chacun dans notre société a un avis sur le sujet et, dans la foulée, propose des pistes de corrections et des mesures à mettre en place, certes fort louables, mais dont la majeure partie est orientée uniquement vers l'agriculture. A cela viennent s'ajouter les incivilités de certains groupuscules, comme les antispécistes, et les nombreux rapports d'organisations non gouvernementales dénonçant les résidus de produits de synthèse dans les ruisseaux, la disparition des oiseaux, la diminution de la biodiversité et la probable 6ème extinction de masse des espèces animales et végétales. L'agriculture est consciente de la situation et assume la part des responsabilités qui lui incombe. Depuis des années déjà, les métiers de la terre développent de nombreux projets dans la production végétale et animale pour réduire leurs empreintes sur l'environnement. Les nouvelles pratiques agricoles qui en sont issues ont été présentées sur le terrain l'an dernier lors de quatre journées thématiques. Elles visent à préserver la fertilité des sols, promouvoir l'agriculture de conservation, diminuer les gaz à effet de serre, réduire l'utilisation de produits de protection des plantes et des antibiotiques, et tout cela en veillant à maintenir les volumes et la qualité de la production alimentaire.

Les agriculteurs innovent, appliquent les nouvelles connaissances et nouvelles techniques de productions, participent à la sélection et au développement de nouvelles variétés capables de résister aux maladies et aux effets du changement climatique. Le progrès technique est au cœur de notre métier depuis des décennies. Il a permis d'accroître la quantité de calories produites, tout en augmentant les surfaces dédiées à la biodiversité, qui représentent aujourd'hui pas moins de 120'000 hectares. Selon les statistiques de l'Office fédéral de l'agriculture, l'utilisation des produits de synthèse pour la protection des plantes a

diminué de 27% ces huit dernières années, et celle des antibiotiques administrés aux animaux de rente de 45% durant la même période.

Ces progrès réjouissants ne suffisent manifestement pas à satisfaire une partie de la population, dont les critiques atteignent profondément le moral de certains agriculteurs. Cela nous amène au constat qu'il faut redoubler d'efforts pour expliquer et réexpliquer nos bonnes pratiques à une population qui s'est éloignée des réalités terriennes. C'est pourquoi, dans le cadre de la précampagne sur les deux initiatives anti produits phytosanitaires, nous avons décidé de renforcer notre équipe de communication en engageant un journaliste, M. Grégoire Nappey, rompu à l'usage des réseaux sociaux. Il vous présentera en fin d'assemblée les principaux axes de la campagne de communication dont il a la charge.

Je ne voudrais pas conclure ce premier volet de mon intervention sans dire un mot de la question de l'unité de la profession. Pour gagner une bataille lorsque l'on pèse trois pourcents de la population, il faut partir unis au combat. Or, les initiatives « phytos » ont un caractère clivant, qui peut pousser la profession à se diviser entre l'agriculture raisonnée qui utilise des produits de synthèse (les « mauvais »), d'une part, et les producteurs bio qui n'en utilisent pas (les « bons »), d'autre part. Prométerre n'entre pas dans ce jeu-là et espère que les associations qui regroupent les agriculteurs bio feront de même et auront la sagesse de ne pas soutenir ces initiatives extrémistes. Ces textes ne sont nullement nécessaires pour permettre à l'agriculture biologique de poursuivre son développement. Par contre, forcer par la voie des urnes l'intégralité de l'agriculture à se reconvertir à un mode de production plus onéreux que huit consommateurs sur 10 ne sont pas prêts à payer conduirait l'ensemble de l'agriculture dans une impasse. Bio ou pas bio, chacun devrait être en mesure de comprendre cela.

Couverture sociale du conjoint : une mauvaise réponse à un vrai problème

Luc Thomas fera part tout à l'heure de notre appréciation de la PA 22 +. Je souhaite pour ma part aborder l'une des facettes controversées de ce projet : la couverture sociale du conjoint.

Dans le cadre du projet PA 22 +, l'OFAG propose de conditionner l'accès aux paiements directs à l'existence d'une couverture sociale minimale du conjoint de l'exploitant. Prométerre a dit non à cette proposition, tout comme l'USP, au motif principal que la couverture sociale de la famille agricole est une affaire privée dans laquelle l'Etat n'a pas à aller mettre son nez. Indépendamment de cela, la mesure elle-même est mal choisie. Dans bien des cas en effet, l'insuffisance de couverture découle d'une insuffisance de moyens, que l'on ne ferait qu'aggraver en privant l'exploitation de paiements directs.

Cette non entrée en matière ne signifie pas que rien n'est à faire. Une première nécessité est précisément d'identifier l'ampleur du problème, qui n'est vraisemblablement pas la même d'un bout à l'autre du pays. Il faut rappeler que dans notre canton, Prométerre, par son Département assurances, offre depuis bon nombre d'années une palette complète d'assurances permettant au chef d'exploitation et aux membres de sa famille – conjoint et collaborateur familial compris – de se prémunir, selon leurs besoins, contre les risques de maladie, d'accident, de vieillesse, d'invalidité et de décès. Les instruments d'assurances existent donc et ils sont disponibles pour l'ensemble de la famille agricole, conjoint compris. Il appartient ensuite à chacun de faire son choix et de souscrire, à Prométerre ou ailleurs, aux couvertures les plus appropriées. Pour se faire aider dans l'examen de leur situation et prendre de bonnes décisions, les familles paysannes peuvent faire appel gratuitement à notre équipe de conseillers, qui procède à l'analyse de leur portefeuille pour identifier les éventuels doublons et lacunes de couverture. Notre objectif est qu'une évaluation puisse être faite chaque trois ans. En effet, les situations évoluent rapidement sur les exploitations et chaque changement est susceptible de modifier les besoins de couvertures pour tout ou partie de la famille.

Cela étant dit, et afin de répondre aux préoccupations légitimes que soulève cette question de la couverture sociale du conjoint, nous avons décidé d'empoierner le problème par une démarche en deux temps.

1. Nous ferons tout d'abord un état des lieux au sein des exploitations. Cela est d'autant plus nécessaire que les exploitants et les membres de leur famille peuvent aussi potentiellement souscrire à des couvertures d'assurance auprès d'autres compagnies. Prométerre n'a donc pas tous les éléments en main pour analyser la situation et les informations émanant des exploitants eux-mêmes seront nécessaires pour se faire une idée plus précise de la situation. Cet état des lieux fera sans doute l'objet d'un article explicatif et d'un questionnaire publiés dans le ProméterreMAG de juillet prochain.

2. Le deuxième pas de la démarche dépendra en partie de la nature et de l'importance des problèmes qui auront été identifiés. L'idée est dans tous les cas d'agir prioritairement par une information et de la formation ciblées sur ces questions. Il s'agira aussi, en complément du travail d'analyse et de conseil du Département assurances, de mettre à contribution nos services qui sont en relation régulière avec les exploitants, Office de Crédit, Fidasol, Proconseil, pour détecter les situations problématiques et proposer des solutions.

Nous sommes convaincus que cette façon d'agir contribuera bien davantage à améliorer la situation des femmes paysannes concernées que la mesure coercitive proposée par PA 22 +.

Un canton à l'écoute de son agriculture

Le canton de Vaud, souvent cité en exemple pour son dynamisme économique, est aussi le deuxième canton agricole de Suisse, après Berne. Prométerre tient à souligner que cette prospérité n'a jamais conduit nos autorités et nos partenaires du monde économique à une attitude condescendante vis-à-vis de l'agriculture, comme on peut parfois le constater à l'échelon national. Au contraire, l'agriculture vaudoise est reconnue comme secteur à part entière de l'économie et il est admis que son utilité - nourrir la population et entretenir le territoire - ne peut pas se mesurer à l'aune de sa seule part au PIB.

La bonne santé financière de notre canton a permis, en 2018 comme auparavant, de doter le budget agricole de moyens suffisants pour financer les mesures cantonales et tirer pleinement parti des mesures fédérales qui exigent un cofinancement cantonal. C'est à saluer car tous les cantons autour de nous ne sont pas à la même enseigne.

L'issue heureuse du dossier Agroscope est un soulagement. Nous tenons à remercier le Conseiller d'Etat Leuba de s'être battu avec succès pour que Changins demeure l'un des trois pôles principaux de la recherche agronomique en Suisse. Pour l'agriculture du pays et de notre canton, le maintien d'un tel centre et d'une recherche agronomique forte sont indispensables. Il en va de la capacité de l'agriculture à faire évoluer ses pratiques pour répondre aux nouvelles attentes de la société.

Depuis l'abandon du contingentement laitier, la situation des producteurs de lait de centrale est préoccupante. Mis sous pression, le prix du lait ne permet pas de couvrir les frais de production. Dans le rayon de la fédération laitière Prolait, cela conduit à une diminution inquiétante du nombre des producteurs. Pour tenter d'enrayer le phénomène, le Conseil d'Etat a récemment adopté un ensemble de mesures en faveur de l'économie laitière cantonale. Nous saluons et soutenons le dispositif proposé, qui est intelligemment conçu compte tenu du rôle limité qu'un canton peut jouer sur un marché qui ne se limite pas aux frontières cantonales. Ce dispositif comprend deux mesures phares. La première vise à encourager l'autonomie fourragère des exploitations. Elle mise sur le fait que cette autonomie est un facteur de différenciation qui va gagner en importance et qui devrait permettre aux producteurs de lait vaudois d'en tirer une plus-value sur le marché en labellisant leur production. Le second constat est que le lait de non-

ensilage offre en principe de meilleures possibilités de valorisation, à travers la fabrication de fromages AOP notamment. Elle vise donc, par une aide à l'investissement, à faciliter le passage de l'ensilage au non ensilage. Une telle mesure devrait notamment permettre d'assurer que les fromageries de notre canton qui mettent en valeur du lait de non ensilage disposent durablement de suffisamment de matière première pour répondre aux besoins du marché.

Nous saluons enfin la relance du dossier IMAGO. Son objectif, inscrit au programme de législature du Conseil d'Etat, est de créer un centre agricole qui regroupe la formation professionnelle, l'administration et les organisations professionnelles. Prométerre a confirmé son intérêt de principe pour ce projet, en subordonnant toutefois sa participation à un certain nombre de conditions, dont en particulier celles relatives à l'accessibilité du site qui sera choisi pour accueillir un tel centre.

Pour conclure, Prométerre tient à remercier chaleureusement le conseiller d'Etat Philippe Leuba pour son souci constant de dialogue avec la profession, son écoute des préoccupations des métiers de la terre et sa détermination à trouver des solutions concertées qui répondent aux besoins du terrain.

Je tiens également à adresser mes plus vifs remerciements à tous nos partenaires ; les milieux politiques, les services de l'Etat, les chambres d'agriculture, les organisations agricoles romandes et nationales, les banques partenaires, le groupe Mutuel, la caisse AVS de Vevey, les organisations des autres branches de l'économie et les consommatrices et consommateurs pour nos nombreuses discussions franches, directes, qui se déroulent dans un respect mutuel et constructif. Au fil du temps, les résultats de nos négociations sont souvent très positifs pour l'agriculture.

Je vous remercie pour votre attention.

Claude Baehler

Chamby, mai 2019

(Seuls les propos prononcés font foi)